

Administration Communale

Séance du 28 octobre 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/09/005/SR

5.- Mise en fonds de réserve extraordinaire.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre
– Président, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François, ALEV
Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, M.
FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques,
MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid,
MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE
Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan,
ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes
CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux
et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général a.i. ;

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et
notamment les articles L 1222-1, L1222-3 et L1222-4 ;

Attendu le règlement général sur la comptabilité communale et
notamment les articles 1^{er} et 28 ;

Attendu que la Commune a prévu des moyens de financement en vue de
la réalisation de projets extraordinaires ;

Attendu que certains projets se sont révélés moins onéreux que prévus
lors de leur exécution ;

Attendu qu'il serait de bonne gestion d'utiliser ces moyens de
financement pour couvrir d'autres dépenses du service extraordinaire ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser au fonds de réserve extraordinaire les soldes de
projets extraordinaires suivants en vue de leur utilisation future :

Solde	Projet extraordinaire
1.346,96€	Projet 20040003 Aménagement bâtiment CPAS
42.011,18€	Projet 20040033 Honoraires Gare de Carnières
596,53€	Projet 20040078 Honoraires clocher Saint-Joseph
180€	Projet 20050034 Achat goals et panneaux basket
644,03€	Projet 20050044 Achat équipements protection ouvriers
1.886,95€	Projet 20050050 Egouttage rue des bleuets et des jonquilles
1.396,67€	Projet 20050054 Rapport urbanistique Borel III
198,83€	Projet 20060001 Achat matériel informatique

Article 2 : les crédits budgétaires relatifs à cette mise en fonds de réserve seront inscrits dans la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de 2013.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général a.i.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général a.i.,

Le Bourgmestre,